

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00594

Numéro SIREN : 820 188 225

Nom ou dénomination : SPORTS STRATEGY PARTNERS (et par abréviation 2S PARTNERS)

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2019 sous le numéro de dépôt A2019/005010

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-ETIENNE



70778

Dénomination : SPORTS STRATEGY PARTNERS (et par
abréviation 2S PARTNERS)
Adresse : 6 rue Jacqueline Auriol Parc des Murons 42160
Andrezieux-boutheon -FRANCE-
n° de gestion : 2016B00594
n° d'identification : 820 188 225
n° de dépôt : A2019/005010
Date du dépôt : 02/07/2019

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire du 28/05/2019



70778

B.V.F.D.
Bertheas•Vitrolles•Druenne•Sastre et Associés
LEXTER DROIT DES AFFAIRES
L'ARCHE • 145, rue de la Montat • Accès 5 à 9 allée du Pont de l'Ane •
BP 59 • 42009 SAINT ETIENNE CEDEX 02
Tél : 04 77 21 08 88 • Fax : 04 77 38 88 83
e-mail : bv@bertheasvitrolles.com . www.bertheasvitrolles.com

GREFFE TC ST ETIENNE
N° gestion : <u>163594</u>
le : <u>02 JUIL. 2019</u>
N° dépôt : <u>5010</u>
Mise du greffier : <u>✓</u>

SPORTS STRATEGY PARTNERS
Société par actions simplifiée au capital de 400 000 euros
Siège social : Parc des Murons
6 Rue Jacqueline Auriol, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
820 188 225 RCS SAINT ETIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 28 MAI 2019

L'an 2019, le 28 Mai à 10h30,

Les associés de la société SPORTS STRATEGY PARTNERS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Cabinet BVFD-BERTHEAS VITROLLES DRUENNE SASTRE ET ASSOCIES, 145 Rue de la Montat, 42100 SAINT-ETIENNE, sur convocation faite par lettre recommandée adressée le 10 Mai 2019 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par la société DANIEL ORIOL CONSEILS, Présidente de la Société, représentée par Monsieur Daniel ORIOL.

Monsieur Pierre GERARD, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué par lettre recommandée du 10 Mai 2019, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent **300 000** actions sur les 400 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale réunissant 1/4 au moins des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

✓

- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
 - Questions diverses,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion de la Présidente et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prenant acte de la démission de la société DANIEL ORIOL CONSEILS de ses fonctions de Présidente de la société à compter du 01-07-2019, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée, à compter du 01-07-2019 :

- Monsieur Stéphane TESSIER,
Né le 24-12-1974 à ST ETIENNE (42),
Demeurant 16 Rue Marcellin Girinon, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON,

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

Monsieur Stéphane TESSIER n'exercera donc plus ses fonctions de Directeur Général de la société à compter du 01-07-2019.

Cette résolution est à l'unanimité.



Monsieur Stéphane TESSIER déclare accepter les fonctions de Président qui lui sont conférées, et n'être atteinte d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

.....

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme :
Le Président

